

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 25 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM VIGNAU	CHANTAL	E.E.PU LECCI 20137 LECCI
MM CASALTA FIESCHI	ISABELLE	E.E.PU GROSSETO PRUGNA 20128 GROSSETO PRUGNA
MM ROSSI	CHRISTINE	SEGPA ANNEXEE AU COLLEGE A. GIOVONI BLD SEBASTIANU COSTA 20189 AJACCIO CEDEX 2
MM BIANCHINI GIUSEPPI	HELENE	E.E.PU JARDINS DE L'EMPEREUR 20000 AJACCIO
MM MARCHI ANTONELLI	AMELIE	E.M.PU CANNES MATERNELLE RUE JEAN CHIAPPE 20090 AJACCIO
M. BERETTI	PIERRE ANTOINE	
M. BIANCHINI	FRANCOIS	E.E.PU CANNES RUE JEAN CHIAPPE 20090 AJACCIO

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM DIGIACOMO		MARIE ANGELE	E.M.PU PROPRIANO MATERNELLE 20110 PROPRIANO
MM SUSINI GIUDICELLI		KARINE	E.E.PU CHARLES BONAFEDI 3 BOULEVARD ADOLPHE LANDRY 20000 AJACCIO
MM COSTA-MAROSELLI MAROSELLI		NATHALIE	E.M.PU SOEUR ALPHONSE 4 BIS BOULEVARD LANTIVY 20000 AJACCIO
M. COLTIER		JEAN-CHARLES	E.E.PU SARI SOLENZARA ELEMENTAIRE 20145 SARI SOLENZARA
MM PADOVANI		MARIANNE	E.E.PU BILINGUE AFA 20167 AFA
MM GIOVANNONI CHOPPE		FREDERIQUE	E.E.PU PIETRALBA RUE NONCE BENIELLI 20090 AJACCIO
MM LUCCIONI FRATONI		JEROMA	E.E.PU CANNES RUE JEAN CHIAPPE 20090 AJACCIO
MM BALTOLU		DOMINIQUE	E.E.PU SIMONE VEIL AVENUE MARECHAL JUIN 20090 AJACCIO
MM RIPOLL HACK		SYLVIE	SEGPA ANNEXEE AU COLLEGE A. GIOVONI BLD SEBASTIANU COSTA 20189 AJACCIO CEDEX 2
MM PIETRI		CARINE	E.E.PU SAMPIERO 17 BOULEVARD ROI JEROME 20000 AJACCIO
MM SCHARWATH MOUSNY		MURIEL	E.E.PU BILINGUE LORETO ROUTE DU VITTULO 20000 AJACCIO
MM TAFANI ROCCHI		MARIE LAURE	E.M.PU FONTANA VECCHIA RUE FONTANA VECCHIA 20137 PORTO VECCHIO

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM INDOVINO	MARIE	E.E.PU SIMONE VEIL AVENUE MARECHAL JUIN 20090 AJACCIO
MM ALBERTINI SCHARWATH	NANCY	E.E.PU PIETRALBA RUE NONCE BENIELLI 20090 AJACCIO
MM PAOLI	VERONIQUE	E.E.PU MEZZANA ELEMENTAIRE Z. IND. SARROLA CARCOPINO 20167 SARROLA CARCOPINO
MM SIMONI	CHRISTEL	E.E.PU TRINITE HAMEAU DE TRINITE 20137 PORTO VECCHIO
MM GAUTHIER LALLIER	VALERIE	E.E.PU FOZZANO 20143 FOZZANO
MM SERRA LUCCHESI LUCCHESI	SANDRINE	E.E.PU PROPRIANO RUE CHARLES TOMASINI 20110 PROPRIANO

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 16/07/2026

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION,

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX



DOMINIQUE POGGIOLI

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 83.53 %, la part des hommes est de 16.47 %.

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 88.00 %, la part des hommes est de 12.00 %.